



# Atelier Généalogique

Réunion du 27/06/2015

Le STO

Contrainte à toujours plus d'hommes sur le front russe, l'Allemagne nazie a réquisitionné et transféré vers l'Allemagne, des centaines de milliers de travailleurs français contre leur gré, afin de participer à l'effort de guerre allemand.

C'est le service du travail obligatoire ou STO.



Dès l'automne 1940,  
des volontaires  
(surtout étrangers)  
choisissent de partir  
travailler en  
Allemagne.

Parmi eux, 200 000  
français (dont 70 000  
femmes).



C'est aussi à l'automne 1940 que l'occupant procède à des rafles arbitraires de main d'œuvre dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.



Le 21 mars 1942,  
Fritz Sauckel, le  
négrier de l'Europe,  
est chargé d'amener  
en Allemagne de la  
main d'œuvre de  
toute l'Europe, par  
tous les moyens.



Moins de 100 000  
français sont partis.

Sauckel demande  
150 000 ouvriers  
qualifiés.

Darlan refuse ce qui  
sera une des  
raisons de sa chute.



Le 7 mai 1942, Sauckel institut le travail obligatoire en Europe de l'Ouest.

Il demande 250 000 travailleurs supplémentaires avant la fin juillet.

Laval (qui a remplacé Darlan) propose le système de « la Relève »



LA  
RELEVÉ consiste  
à libérer 1  
prisonnier de  
guerre contre 3  
départs en  
Allemagne de  
travailleurs libres.

Elle est instituée  
et annoncée  
dans un discours  
du 22 juin 1942.





Dans ce même discours, Laval proclame :  
«je souhaite la victoire de l'Allemagne».



C'est sous l'impulsion de Pierre Laval en avril 1942, que la volonté de collaboration sera renforcée avec le service du travail obligatoire (S.T.O.)

La relève est un échec (60 000 français).  
Le volontariat est supprimé.

Le 22 août 1942,  
une directive de Sauckel institue le  
recrutement  
forcé.



Devant la menace de Sauckel d'imposer une ordonnance, Laval applique la conscription obligatoire par la loi du 4 septembre 1942.



# **Loi du 4 septembre 1942 relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre**

**Journal officiel du 13 septembre 1942, p. 3122 ; Rectificatif Journal officiel du 13 octobre 1942, p.3450**

Art.1er. Pour faciliter l'exécution de tous travaux que le Gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la nation...

Art.2. Parmi les Français et ressortissants français résidant en France et dont l'aptitude physique aura été médicalement constatée, toute personne du sexe masculin âgée de plus de dix-huit ans et de moins de cinquante ans, et toute personne du sexe féminin, célibataire, âgée de plus de vingt et un ans et de moins de trente-cinq ans, peuvent être assujetties à effectuer tous travaux que le Gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la nation.

Art.5. Tout congédiement, toute résiliation de contrat de travail sans autorisation préalable des services de l'inspection du travail sont interdits dans les entreprises industrielles et commerciales, en vue d'assurer la stabilité du personnel.

D'autre part, aucun embauchage ne pourra, dans lesdites entreprises, être effectué que par l'intermédiaire des services de l'inspection du travail.

Art.12. Toute personne qui enfreint la présente loi ou les mesures prises pour son application sera passible d'un emprisonnement de six jours à cinq ans et d'une amende de seize francs à trente mille francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, qui pourront être portées au double en cas de récidive.

Cette loi est impopulaire mais l'objectif de 250 000 hommes de la première action Sauckel est atteint en décembre 1942.

*La loi du 4 septembre 1942  
relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre  
« L'Écho de Nancy » (16 septembre 1942)*

256

PRÉFECTURE  
de MEURTHE-ET-MOSELLE  
DÉPÔT LÉGAL  
N° 256 - 1942

5<sup>e</sup> Année. — N° 713  
**MERCREDI**  
**16**  
**SEPTEMBRE**  
1942  
Prix de vente : 1 franc

# L'ECHO DE

*Le grand quotidien*

Editeur : Maison d'Imprimerie et d'Éditions, 5 bis, avenue Foch, Nancy — Tél. 40.01 — C. C. P. 600.3

*Pour servir l'intérêt supérieur du Pays*

## LE GOUVERNEMENT INSTITUTE le Service national obligatoire du Travail

**TOUT FRANÇAIS DE 18 A 50 ANS  
TOUTE FRANÇAISE DE 21 A 35 ANS  
POURRONT Y ÊTRE ASSUJETTIS**

Vichy, 15 septembre. — Les difficultés de l'économie française ont conduit le gouvernement à prendre depuis l'année dernière une série de mesures touchant la production.

Au cours de cette même période, les problèmes de main-d'œuvre ont subi une évolution. Nous avons connu le chômage puis la réquisition. Nous devons, maintenant, trouver la main-d'œuvre nécessaire pour faire face à

D'autre part, aucun embauchage ne pourra être effectué que par l'intermédiaire des services de l'inspection du travail.

Des arrêtés ministériels détermineront, soit pour l'ensemble du territoire, soit pour une région ou une localité déterminée, les branches d'industrie ou de commerce, les professions auxquelles s'appliqueront les dispositions qui précèdent, et les conditions

### Une mesure de salut public

*C'est ainsi qu'on juge à Vichy la nouvelle loi*

Vichy, 15 septembre. — On souligne à Vichy l'importance de la loi sur la réquisition et l'utilisation de la

Grand quartier général. — Le haut commandement communique :

Les troupes allemandes du 13 au 14 septembre, avec l'appui de forces aériennes et blindées, ont fait un mouvement très rapide et acharné

LES  
débat  
ont été  
après un  
2 CROISEURS, 4  
CORVETTES ET

En zone sud, 2 500  
hommes seulement  
sont partis.

Le gouvernement est  
dans l'obligation de  
reculer.



Le 15 décembre 1942,  
Hitler ordonne le  
reversement dans  
l'armée de 300 000  
ouvriers allemands.



Sauckel exige 250 000  
français pour la mi-mars  
1943.

Laval ne peut plus  
négocier.

Il instaure le 16 février  
1943, le Service  
Obligatoire du Travail  
(SOT) très bientôt  
rebaptisé STO.





Fini les départ de la  
classe ouvrière.

Désormais vont partir  
tous les français des  
classes militaires 1940,  
1941, 1942.

ÉTAT FRANÇAIS  
Département de la Loire-Inférieure

# SERVICE du TRAVAIL OBLIGATOIRE

Recensement des Hommes nés entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1920  
et le 31 Décembre 1922

## AVIS

En exécution des prescriptions de la loi du 16 février 1943, portant institution du service du travail obligatoire, et du décret d'application du 16 février 1943, tous les français et ressortissants français du sexe masculin résidant en France et appartenant à l'une des 3 catégories suivantes :

- a Hommes nés entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1920 et le 31 Décembre 1920
- b Hommes nés entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1921 et le 31 Décembre 1921
- c Hommes nés entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1922 et le 31 Décembre 1922

sont astreints à se présenter, sans délai, à la mairie de leur résidence, en vue de leur recensement.

**Cette présentation devra se faire entre la date de la parution du présent avis et le 27 février dernier délai.**

En ce qui concerne les jeunes gens ayant leur résidence dans la Ville de Nantes, un avis publié dans la presse locale, fixera le lieu, l'heure et l'ordre des convocations.

Tous les jeunes gens devront être munis de leur carte d'identité et de leur carte d'alimentation, et le cas échéant, de leur livret de famille, de leur livret militaire, d'une attestation de leur employeur, de leur permis de conduire et de leur livret universitaire (ou certificat d'inscription dans une faculté ou école).

Il est rappelé que toute personne qui enfreint les présentes dispositions est passible d'un emprisonnement de 3 mois à 5 ans et d'une amende de 200 à 100.000 francs, ou de l'une de ces deux peines.

Le Préfet  
PH. DUPARD.

S'agissant d'un remplacement au service militaire, toute la jeunesse et touchée, y compris les agriculteurs et les étudiants.

Par peur de la réaction de l'église, les femmes sont très peu concernées.



600 000 hommes partent entre juin 1942 et août 1943.

Laval met l'Inspection du Travail, la Police et la Gendarmerie au service des prélèvements forcés et à la traque des réfractaires.

13) parti en Allemagne 1 bis  
FICHE DE RECENSEMENT

NOM [REDACTED] Prénoms [REDACTED]  
Né [REDACTED] Mai 1922  
à La Roche sur Yon ..... Dép<sup>t</sup> : Vendée  
Domicilié à La Roche sur Yon ..... Dép<sup>t</sup> : Vendée  
Rue [REDACTED] N° [REDACTED]  
Situation de famille (1) : Célibataire  
Nombre et âge des enfants :  
Métier appris :  
Qualification professionnelle actuelle (2) : employé de bureau ASSURANCES  
Établissement où est employé l'intéressé :  
Affecté à 1<sup>er</sup> ARBEITS EINSATZSTAB  
Se présentera le 15/10/43 ..... à ..... heures  
Pour être employé en qualité de  
A La Roche ..... le 13/10/43

Pour le Préfet,  
Le Directeur du S. T. O.,

(1) Célibataire, marié ou divorcé.  
(2) Indiquée sur le dernier bulletin de paye.

Le Parti Populaire  
Français (PPF),  
collaborationniste, de  
Jacques Doriot crée les  
« Groupes d'Action pour  
la Justice Sociale  
chargés de traquer les  
réfractaires... contre de  
l'argent.



Les actions Sauckel vont se succéder.

Le 23 avril 1943, il demande 120 000 hommes pour mai et 100 000 pour juin.

Le 6 août 1943, il exige 500 000 hommes.



Ces objectifs ne seront jamais atteints.

De plus en plus de réfractaires partent pour le maquis.

Le STO accentue la rupture avec le régime de Vichy.

17 Mars 1944

# LIBÉRATION

ORGANE DES MOUVEMENTS DE RÉSISTANCE UNIS

Un seul chef: DE GAULLE; une seule lutte: POUR NOS LIBERTÉS

Autres Organes des Mouvements de Résistance Unis  
**COMBAT**  
**FRANC-TIREUR**

## La Jeunesse française répond : Merde

### le Rassemblement du Peuple

La croix gammée a d'abord été le symbole de la Résistance. A Munich en 1938 les hommes d'Hitler étaient contre la collaboration.

A LIBÉRATION aussi, nous sommes les ennemis de la collaboration, mais nous sommes surtout les ennemis du Fascisme. D'un nouveau Fascisme qui tenterait de se lever sur l'imminente défaite allemande, NOUS NE VOULONS PAS. Le Général DE GAULLE est notre Chef, il n'est pas notre Führer.

Le Général DE GAULLE ne représente pas un «césarisme» naissant, une ambition personnelle, il est le garant de la LIBERTÉ nationale et individuelle.

Les résistants de la dernière heure aiment à nous considérer comme de braves jeunes gens qui n'auraient d'autre esprit que celui du martyr.

Des martyrs? Certes il en fallait. Pour l'Homme, pour le Monde, pour l'Histoire. Le Parti Communiste et nous-mêmes, nous donnons les meilleurs d'entre nous.

Nous sommes des VOLONTAIRES nous ne sommes pas des imbéciles. Nous sommes des jeunes que deux années de combat ont mûris. Nous avons beaucoup appris, de Vichy et aussi... d'Alger. Nous savons reconnaître les ennemis de la Liberté quels qu'ils soient.

Le fascisme international, c'est la Sainte Alliance des nantis terribles. La dernière cartouche contre ce rassemblement populaire qui déjà, dans le monde entier, allait détruire les privilèges d'un capitalisme moribond.

(suite page 2)

SABOTEZ LA CONSCRIPTION des esclaves au service d'Hitler

La relève n'ayant pas donné le résultat que les Allemands en attendaient, Hitler a exigé de Vichy des mesures plus draconiennes.

Le mot de mobilisation, dans la bouche de ceux qui capitulèrent en juin 1940 risquait d'indigner le peuple de France. Aussi l'a-t-on remplacé par l'expression atténuée: «Service obligatoire du travail».

Il s'agit en fait de la déportation massive de notre jeunesse. Non contents de garder nos prisonniers et d'arracher nos ouvriers à leurs foyers, les Allemands nous demandent tous nos jeunes hommes, sans exception.

Il ne s'agit pas, comme le laisse entendre hypocritement le texte officiel, «de répartir équitablement entre tous les Français les charges résultant des besoins de notre économie». Il s'agit de livrer de nouveaux bras à l'Allemagne. Bichelonne qui a quelque raison d'être informé, a précisé que les nouvelles «rectures» seraient affectées à la construction de fortifications en Pologne.

En échange de cette conscription d'esclaves au service d'Hitler, le Reich offre de libérer quelques prisonniers. L'atroce comédie de la relève continue, qui permettra au gouvernement de Vichy de présenter comme un acte de généreuse politique l'un des crimes qui lui sera le plus difficilement pardonné.

Contre ces nouvelles mesures la jeunesse française s'est déjà, en esprit, dressée toute entière.

L'exemple des ouvriers de France doit demeurer constamment présent devant ses yeux. Les ouvriers ont retiré de six mois, par leur résistance, l'application de mesures de réquisition. L'opus de France, imitez leur exemple. Les mois que vous pourriez gagner comptent double aujourd'hui car l'Allemagne est pressée, car sa défaite est proche.

Manifestez contre le service obligatoire du travail. (suite page 2)



Un martyr parmi tant d'autres. Un jeune Français de 17 ans qui avait coupé des fils téléphoniques à Brest est exécuté par la Wehrmacht. Il est mort très courageusement.

Français, sabotez le recensement pour la déportation

Les allemands mettront eux-mêmes un terme aux demandes de Sauckel.

Le 15 septembre 1943, Albert Speer, ministre de l'armement et Jean Bichelonne, ministre vichyste, concluent un accord : hommes protégés mais entreprises intégrées à celles de l'Allemagne.



Fin 1944, alors que la France est presque entièrement libérée, 2 millions de français se trouvent encore en Allemagne.

Prisonniers de guerre, travailleurs libres, volontaires, requis et... les « malgré-nous ».





30 000 personnes  
environ ont perdu la  
vie pendant le  
STO :

bombardements,  
mauvaises  
conditions,  
exécutions.

